



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**

---

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 2018-154


**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Caroline Lamothe, GMA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 7 juin 2021, le règlement portant le numéro 2021-194 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2018-154.

L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 9<sup>e</sup> jour de juin 2021.

  
Caroline Lamothe  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière